

## Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?

Les documents pour justifier votre identité lors d'une demande de permis de conduire varient selon votre nationalité :  
Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans

Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans

Passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans

Permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne en cours de validité

Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)

### À savoir

Depuis le 16 octobre 2024, vous pouvez générer un justificatif d'identité à usage unique avec photo lors de la demande en ligne du permis de conduire. Pour utiliser cette fonctionnalité, vous devez avoir créé votre identité numérique France Identité, à l'aide d'une carte d'identité « au format carte bancaire », d'un compte France Connect et de l'application France Identité (à télécharger sur votre téléphone).

### Savoir quel justificatif d'identité peut présenter un détenu

Un détenu peut justifier son identité avec le récépissé qui lui a été remis en échange de ses documents d'identité.

Les documents doivent être **en cours de validité**.

Vous êtes concerné si vous êtes ressortissant d'un des États suivants : **Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.**

Carte nationale d'identité

Passeport

Carte de résident longue durée CE de l'Union européenne, émise par la France, quelle que soit la mention apposée sur la carte

Carte de séjour temporaire de l'Union européenne, émise par la France, quelle que soit la mention apposée sur la carte

Permis de conduire sécurisé conforme au format Union européenne, délivré par un pays de l'Union européenne

En plus des documents acceptés pour les majeurs, un mineur peut justifier son identité avec l'un des documents suivants :

Passeport d'un des parents du mineur, en cours de validité, si le mineur y figure et que sa photo est ressemblante

Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité

Titre d'identité républicain (TIR) en cours de validité (ancien modèle recevable jusqu'en 2024).

Les documents doivent être **en cours de validité** et doivent avoir été **émis par la France** à l'exception des passeports.

Passeport

Carte de résident, quelle que soit la mention

Carte de séjour temporaire (CST), quelle que soit la mention

Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)

Carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention

Certificat de résidence algérien

Autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours

Récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour (ancien modèle) accompagné du titre précédemment détenu

Attestation de décision favorable (nouveau modèle) sur une demande de renouvellement de titre de séjour accompagné du titre précédemment détenu

Attestation de demande d'asile délivrée depuis plus de 9 mois et autorisant à travailler

Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale et octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire, ou attestation de prolongation de l'instruction d'une demande de renouvellement de titre de séjour portant le rond bleu

Titre de voyage pour réfugié en cours de validité, accompagné de la carte de résident ou du titre de séjour

En plus des documents acceptés pour les majeurs, un mineur peut justifier son identité avec l'un des documents suivants :

Passeport d'un des parents du mineur, en cours de validité, si le mineur y figure et que sa photo est ressemblante

Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) en cours de validité

Titre d'identité républicain (TIR) en cours de validité (ancien modèle recevable jusqu'en 2024).

### À noter

Vous devez **pouvoir fournir l'original** du document, mais une copie papier ou numérisée suffit pour faire la démarche.

### Savoir quel justificatif d'identité peut présenter un militaire de la Légion étrangère

Un militaire de la Légion étrangère peut justifier son identité avec une carte militaire en cours de validité.

Permis de conduire

**Attestation et brevet de sécurité routière**

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

**Permis moto**

Permis A1 (permis 125 cm3)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

**Permis B (voiture ou quadricycle lourd)**

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

**Permis pour le transport de marchandises et de personnes**

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

**Perte, vol ou détérioration du permis de conduire**

Vol

Perte

Détérioration

**Conduite et santé**

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

**Questions –**

**Réponses**

- Demande de permis de conduire : quel justificatif de domicile ?
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?
- Faut-il demander un nouveau permis de conduire en cas de changement d'adresse ?
- Doit-on changer son permis de conduire si la photo n'est plus ressemblante ?
- Comment signaler une erreur sur votre permis de conduire ?
- Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ?
- Comment savoir où en est votre demande de permis de conduire ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

• Titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger en France

• Permis de conduire

• Infractions routières

• Permis B : voiture ou camionnette

**Pour en savoir  
plus**

• Permis de conduire – Site ANTS

Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

• Demande de permis de conduire : utilisation du justificatif d'identité de France Identité

Source : Ministère chargé de l'intérieur

• Pays de l'Union européenne

Source : Commission européenne

**Où s'informer  
?**

- Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire

En ligne

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

**Formulaire de contact en ligne**

Accès au [formulaire de contact](#)

**Par téléphone**

**34 00** (numéro non surtaxé)

09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger

Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### **Services en ligne**

- [Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen](#)  
Téléservice
- [Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen \(attribution du numéro NEPH\)](#)  
Téléservice
- [Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de perte ou vol](#)  
Téléservice
- [Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de changement d'état civil](#)  
Téléservice
- [Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de détérioration](#)  
Téléservice
- [Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de fin de validité](#)  
Téléservice
- [Demande de conversion d'un brevet militaire pour obtenir un permis de conduire civil](#)  
Téléservice
- [Demander un permis de conduire international](#)  
Téléservice
- [Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme ou titre professionnel](#)  
Téléservice

#### **Textes de référence**

- [Code des relations entre le public et l'administration : articles L113-12 à L113-13](#)  
Informations déjà produites ou pouvant être obtenues auprès d'une autre administration
- [Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)



Ville de

**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)